



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Conseil d'Etat
Route des Arsenaux 41, 1700 Fribourg

Conseil d'Etat CE
Staatsrat SR

Route des Arsenaux 41, 1700 Fribourg
T +41 26 305 10 40
www.fr.ch/ce

PAR COURRIEL

Département fédéral de justice et police DFJP
Monsieur Beat Jans
Conseiller fédéral
Palais fédéral ouest
3003 Berne

Courriel : irh.vertraege@bj.admin.ch

Fribourg, le 13 mai 2025

2025-603

Approbation et mise en œuvre de la Convention de Ljubljana-La Haye pour la coopération internationale en matière d'enquête et de poursuite du crime de génocide, des crimes contre l'humanité, des crimes de guerre et autres crimes internationaux – Procédure de consultation

Monsieur le Conseiller fédéral,

Par courrier du 19 février 2025, vous nous avez consultés sur le projet cité en titre, et nous vous en remercions.

Nous n'avons pas des remarques particulières à formuler et soutenons le projet. Nous relevons toutefois que le fait d'avoir dorénavant dans le code pénal suisse deux infractions qui se dénomment "agression" (art. 134 et art. 264 o CP), est problématique. La question ne se pose pas en allemand puisque « Angriff » (art. 134 CP), se distingue nettement de "Aggression" (art. 264 o CP).

En vous remerciant de nous avoir consultés, nous vous prions de croire, Monsieur le Conseiller fédéral, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Au nom du Conseil d'Etat :

Jean-François Steiert, Président



Danielle Gagnaux-Morel, Chancelière d'Etat

Copie

—
à la Direction de la sécurité, de la justice et du sport pour elle et le Service de la justice ;
à la Chancellerie d'Etat.